



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022

Ordre national des chirurgiens-dentistes

Sommaire

	Gouvernance	p.6
	Faits marquants	p.8
	Chiffres clés	p.20
	Répertoire	p.30

Directeur de la publication : Philippe Pommarède
Ordre national des chirurgiens-dentistes
22, rue Émile-Ménier – BP 2016 –
75761 Paris cedex 16 Tél. : 01 44 34 78 80
www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr
ISSN 2777-693X

Conception, rédaction et réalisation : Texto Éditions.

Photos : Alexis Harnichard : pp. 4, 6, 10, 11, 19. Henri Perrot : p. 15. Schutterstock : p. 9.

Stéphane Allaman/Regard Pluriel : pp. 6, 8, 9, 12, 17, 18, 21, 27.

Imprimé en France

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

Les missions de l'ordre

**L'Ordre des chirurgiens-dentistes
est l'instance de régulation des chirurgiens-dentistes.**

**Il regroupe l'ensemble des chirurgiens-dentistes
habilités à exercer en France.**

**Ses attributions sont fixées par l'article L.4121-2
du Code de la santé publique.**

Ses principales missions consistent à :



Veiller à la compétence des chirurgiens-dentistes



**Veiller au maintien des principes de moralité,
de probité et de dévouement**



**Veiller à l'observation des devoirs professionnels
et des règles déontologiques**



**Assurer la défense de l'honneur
et de l'indépendance de la profession**



Philippe Pommarède
Président du Conseil national

Une année 2022 d'une densité et d'une richesse exceptionnelles

N'

ayons pas peur des mots, 2022 a été pour la santé publique bucco-dentaire des Français et pour notre profession une année d'une densité et d'une richesse exceptionnelles. Une fois passée la séquence de l'élection à la présidence de la République, avec

son inévitable « gel » des grands dossiers, l'agenda s'est brusquement accéléré dès la fin du printemps 2022 pour notre profession et pour l'institution ordinale. Le Conseil national a su saisir l'opportunité qui s'est ouverte à lui avec l'ouverture d'un dialogue constant et soutenu avec les ministres en charge de la Santé ainsi que les parlementaires, députés et sénateurs. Les grands bénéficiaires, répétons-le, en auront été la santé bucco-dentaire des Français mais disons-le aussi, la profession.

2022 a en effet été l'année d'une avancée décisive sur deux sujets structurants qui touchent directement notre discipline médicale : la régulation des centres dentaires, d'une part, et la création d'un statut d'assistant dentaire de niveau 2 (AD2), d'autre part. Propositions à la clé, l'Ordre s'est fait le porte-parole engagé et actif d'une profession unie autour de ces deux sujets. 2022 a été l'année où la régulation des centres dentaires et la création des AD2 ont enfin été inscrites à l'agenda du Parlement. L'histoire retiendra qu'après plus de dix ans de démarches initiées par le Conseil national, la dynamique s'est déclenchée sur ces deux enjeux importants de santé publique. En ce sens, 2022 a été une année décisive, et la profession, via le Conseil national, y a pris toute sa part.

UNE ANNÉE DE « RÉ-INITIALISATION » DE LA FORMATION EN FRANCE

2022 a aussi été une année décisive sur un autre dossier structurant : la sortie de terre des six nouveaux départements d'odontologie et des deux antennes hospitalo-universitaires, mesure décidée fin 2021 par le gouvernement. En un temps record (dix mois !) ces sites se sont créés grâce à l'énergie combinée de tous les acteurs, à tous les niveaux, national et locaux. Le Conseil national, les conseils régionaux et départementaux de l'Ordre ont apporté un soutien sans faille à la réussite de ce plan sans précédent de « ré-internalisation » de la formation en France. Il n'a réellement pas d'équivalent.

Par une coïncidence remarquable, 2022, année

de la mise en place de ces nouveaux sites en odontologie, a été aussi celle du croisement des courbes entre les primo-inscrits diplômés dans un des pays de l'UE (hors France) et celle des primo-inscrits diplômés en France. L'objectif est bien d'inverser cette tendance.

Sur tous ces dossiers évoqués ci-dessus, l'institution ordinale a répondu présent. Elle a montré sa solidité, sa vigueur et sa maîtrise des dossiers. Cette solidité et cette maîtrise se sont également affirmées à travers la gestion de ses comptes. Mais la solidité n'exclut pas l'adaptation. Ainsi, en 2022, a été adoptée une réforme interne de l'allocation annuelle versée aux départements et régions de l'Ordre, visant à mieux répartir les ressources entre les départements à forte démographie professionnelle et les départements à faible démographie.

***« Le Conseil national
a su saisir l'opportunité
qui s'est ouverte à lui
avec l'ouverture
d'un dialogue constant
et soutenu avec les
ministres en charge
de la Santé ainsi que
les parlementaires,
députés et sénateurs. »***

L'organigramme du Conseil national



PRÉSIDENT

Philippe POMMARÈDE
ÎLE-DE-FRANCE

VICE-PRÉSIDENTES



Estelle GENON
ÎLE-DE-FRANCE
En charge
des contrats d'exercice
de la profession



Geneviève WAGNER
AUVERGNE RHÔNE-ALPES
En charge des affaires juridiques



**Marie-Anne
BAUDOUI-MAUREL**
PROVENCE-ALPES-CÔTE
D'AZUR-CORSE
En charge de la Législation
et de l'Europe

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX



**Catherine
ERAY-DECLOQUEMENT**
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ



**Daniel
MIRISCH**
HAUTS-
DE-FRANCE

TRÉSORIERS



**Luc
PEYRAT**
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



**Bernard
PLACÉ**
NOUVELLE-
AQUITAINE

Catherine BERRY
PAYS DE LA LOIRE

Anne BONENFANT
NOUVELLE-AQUITAINE

Dominique CHAVE
BRETAGNE

Christine CONSTANS
GRAND EST

Alain DURAND
OCCITANIE

Brigitte EHRGOTT
ÎLE-DE-FRANCE

Françoise GAILLARD-FOURCADE
OCCITANIE

René GARNIER
GUADELOUPE, GUYANE, MARTINIQUE

Éric GÉRARD
GRAND EST

Jean-François LARGY
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Éric LEMERCIER
NORMANDIE

Bruno MEYMANDI-NEJAD
CENTRE-VAL DE LOIRE

Valérie NATIVEL
RÉUNION, MAYOTTE

Peggy SZPAK
HAUTS-DE-FRANCE

Steve TOUPENAY
ÎLE-DE-FRANCE

Vincent VINCENTI[†]
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

CONSEILLÈRES D'ÉTAT

Titulaire : **Michèle DE SEGONZAC** Suppléante : **Martine JODEAU**

CONSEILLER AUX AFFAIRES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES

Benoît LEFÈVRE

SECTION DES ASSURANCES SOCIALES

Membres titulaires : **Estelle GENON, Vincent VINCENTI**

Membres suppléants : **Marie-Anne BAUDOUI-MAUREL, Catherine BERRY, Dominique CHAVE, Catherine ERAY-DECLOQUEMENT, Brigitte EHRGOTT, Éric GÉRARD, Bruno MEYMANDI-NEJAD, René GARNIER, Peggy SZPAK, Geneviève WAGNER**

FORMATION RESTREINTE

Présidente : **Marie-Anne BAUDOUI-MAUREL** Vice-présidentes : **Catherine BERRY, Françoise GAILLARD-FOURCADE** Membres : **Christine CONSTANS, Estelle GENON, Jean-François LARGY, Valérie NATIVEL, Peggy Szpak, Geneviève WAGNER**

Centres dentaires : l'Ordre au cœur des discussions

L'année 2022 a été décisive dans le combat que mène depuis 2011 le Conseil national contre les centres déviants et en faveur d'un encadrement de ces structures. Dans le sillage d'un énième scandale de santé publique avec l'affaire Proxidentaire, la voix de l'Ordre a été entendue, et l'année a été rythmée par des rencontres et des discussions entre le Conseil national, le ministère de la Santé et les parlementaires, au premier rang desquels M^{me} Fadila Khattabi, présidente de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale. C'est cette dernière qui a porté, après concertation avec le Conseil national, un projet de loi visant à un meilleur encadrement des centres dentaires, texte adopté à l'unanimité en première lecture par l'Assemblée nationale en décembre 2022. Pourtant, sur cet enjeu majeur, 2022 n'avait pas commencé sous les meilleurs auspices, avec la censure par le Conseil constitutionnel des dispositions visant à un meilleur contrôle des centres, insérées dans la loi de financement de la sécurité sociale 2022. Dans le sillage de cette décision, des députés déposaient alors une première proposition de loi reprenant les dispositions censurées par les Sages. Quant à l'administration de

la santé, dès le mois de février, elle publiait une charte réalisée avec le concours du Conseil national, destinée à alerter les patients sur les bonnes pratiques et les signaux d'alerte sur de



LE MOT DE DANIEL MIRISCH

« Dans un contexte de discussions intenses avec l'exécutif, les parlementaires et l'administration, et pour la première fois depuis le début des affaires judiciaires initiées en 2011 contre un centre, le Conseil national a souhaité communiquer sur plus de dix ans de procédures contre les structures déviantes. Dans un dossier paru dans *La Lettre* n° 200 datée septembre, l'Ordre dressait un état des procédures et des faits incriminés contre des dirigeants de centres et des praticiens salariés devant les juridictions ordinaires, civiles et pénales. Parallèlement à ces réponses judiciaires, l'Ordre plaidait pour une réponse législative. Le message a été entendu. »

Secrétaire général



En décembre, la proposition de loi encadrant les centres dentaires est adoptée en première lecture à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

potentielles mauvaises pratiques. En février, dans le cadre de la campagne d'information sur cette charte lancée conjointement par l'Ordre et le ministère, le président du Conseil national, Philippe Pommarède, en présentait les enjeux dans l'émission Le Mag de la santé.

APRÈS LA PRISE DE CONSCIENCE, 2022 AURA ÉTÉ L'ANNÉE DE L'ACTION

Sur tous ces points, on peut dire que 2022 aura véritablement été l'année de l'action, après la prise de conscience, avec un interlocuteur central: le Conseil national. Au niveau judiciaire, ce dernier se portait partie civile dans plusieurs affaires. Quant au Conseil constitutionnel, il tranchait un conflit judiciaire de plus de dix ans entre l'Ordre et Addentis, jugeant dans une décision du 3 juin 2022 que la loi interdisant la publicité pour les centres dentaires n'est pas anticonstitutionnelle. ■

Solidarité

Parallèlement à sa mission d'aide aux chirurgiens-dentistes ou à leurs proches dans des situations de grande détresse, le Conseil national a exprimé sa solidarité après le déclenchement du conflit en Ukraine. Il s'est notamment placé à la disposition des ARS dans le cadre du dispositif permettant aux praticiens ukrainiens réfugiés en France d'exercer temporairement et exceptionnellement dans les établissements de santé, sous réserve de leur qualité professionnelle et de leur maîtrise de la langue française.



LE MOT DE CHRISTINE CONSTANS

Engagé dans la prévention du burn-out et l'accompagnement des praticiens victimes, le Conseil national a poursuivi en 2022 son partenariat avec l'association SPS, dont les services sont accessibles via un numéro vert. Le Conseil national a parallèlement assuré ses missions de solidarité consistant, sur dossier étayé, après délibération et vote, à répondre à des situations de détresse de praticiens ou de leurs proches. ”

Présidente de la commission Solidarité

Accélération décisive dans la création du statut d'assistant dentaire niveau 2

La question pendante de la création d'un nouveau statut d'assistant dentaire a connu, en 2022, une véritable accélération. La profession n'y a pas été étrangère. Lors d'une réunion organisée au Conseil national de l'Ordre, en février, les représentants de la profession actaient un consensus sur le sujet. Dans un texte commun, les participants appelaient « à une évolution du métier d'assistant dentaire par la création et l'inscription au Code de la santé publique d'un nouveau statut: celui d'assistant dentaire de niveau 2 ».

LE CONSEIL NATIONAL A PORTÉ LA VOIX D'UNE PROFESSION UNIE SUR CE DOSSIER

Tous s'accordaient sur l'importance de ce nouveau statut au sein du cabinet dentaire pour répondre à de « nombreux défis, notamment en matière d'accès aux soins, de sécurité sanitaire et d'évolution des pratiques, des techniques et des matériaux ». Un oui franc et massif de la profession, donc, auquel le ministère de la Santé et le législateur n'ont pas été insensibles, dans un contexte où la question de l'accès aux



LE MOT DE GENEVIÈVE WAGNER

Des voix au sein de la profession, dont celle de l'Ordre, plaidaient depuis de longues années pour la création de ce statut. Le dossier, à défaut d'être sur la table au ministère de la Santé, n'était certainement pas inconnu de l'administration. Mais pour qu'il avance concrètement, la profession devait clairement exprimer un consensus sur la question. La réunion des représentants de la profession au Conseil national, en février 2022, qui a formellement exprimé un consensus, a été véritablement décisive. C'est cela qui a été le signal du lancement de la dynamique, déclenchée par la proposition de loi portée par Stéphanie Rist à l'Assemblée nationale, avec le soutien du ministère de la Santé. ”

**Vice-présidente, présidente de la
commission Exercice et Déontologie**

soins des Français dans les territoires était au cœur de l'ambition affichée par les ministres François Braun et Agnès Firmin Le Bodo.

Avec, en toile de fond, un ministère de la Santé très favorable à la création de ce nouveau statut, c'est la députée Stéphanie Rist, rapporteure générale de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, qui déposait en octobre une proposition de loi créant (entre autres dispositions) ce statut. Le texte, adopté en première lecture par les députés, était l'aboutissement d'un travail collaboratif entre Stéphanie Rist et le Conseil national, qui a porté la voix de la profession sur ce dossier.

LE PRINCIPE: UN EXERCICE SALARIÉ, SOUS LA RESPONSABILITÉ DU PRATICIEN

Ainsi, était formulé en toutes lettres que ce nouvel assistant de niveau 2, salarié du chirurgien-dentiste, agissait exclusivement sous son contrôle et sa responsabilité. Un principe auquel la profession était particulièrement attachée. Le texte tel qu'adopté par les députés a poursuivi son parcours parlementaire. Il pose le principe de la création de ce nouveau statut, renvoyant à des textes d'application, entre autres, la question du périmètre précis d'exercice des assistants de niveau 2, ainsi que leur formation. L'essentiel, en l'espèce, était de graver dans le marbre la création de ce statut. La dynamique était lancée. ■

Encadrement des avantages

En 2022, le Conseil national a procédé à un bilan d'étape du récent dispositif de l'encadrement des avantages (plus connu sous son ancienne dénomination « loi anti-cadeaux »), dans le cadre duquel l'Ordre a une mission de contrôle des demandes de dérogations émanant des « offreurs ». Pour le Conseil national, la loi reste hélas mal comprise. Dans un article paru dans *La Lettre*, l'Ordre rappelle aux entreprises leur obligation de transparence. Il rappelle aux praticiens que le bénéfice d'un avantage est un droit dérogatoire qui doit être justifié.



LE MOT DE ESTELLE GENON

🗨️ Ni les entreprises, ni les chirurgiens-dentistes ne se sont véritablement approprié le dispositif "encadrement des avantages". Au-delà des sanctions pénales encourues en cas de manquement, le Conseil national a cru devoir rappeler avec force que cette loi consiste, notamment, à préserver l'indépendance professionnelle des praticiens vis-à-vis des entreprises du secteur dentaire. Le Conseil national a donc entrepris une première communication en 2022 auprès de la profession et des industriels. Ils doivent s'emparer du texte. 🗨️

Vice-présidente, présidente de la commission des Contrats d'exercice

Nouveaux sites universitaires : une profession mobilisée

Sur le dossier majeur qui va mobiliser tous les échelons de l'institution ordinale, l'année 2022 a commencé le 2 décembre 2021, date de l'annonce officielle de la création de huit nouveaux sites universitaires en odontologie. Le pari était ambitieux, il aura été tenu en moins de dix mois, et cela grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs, dont celle de l'Ordre conduit par Philippe Pommarède, son président, qui a soutenu ce projet d'une envergure sans précédent. En septembre 2022, cinq nouveaux départements d'odontologie accueillaient leur première promotion d'étudiants de 2^e année (Caen et Rouen en Normandie, Besançon et Dijon en Bourgogne-Franche-Comté, la faculté de Tours en Centre-Val de Loire – l'ouverture du site d'Amiens étant programmée pour 2023) ainsi que les étudiants de 6^e année dans les deux nouvelles antennes universitaires, à Grenoble et Poitiers. L'objectif : « absorber » 14 % d'étudiants supplémentaires en odontologie, et cela dans les régions dépourvues d'UFR dans notre discipline. La mise en œuvre d'un projet d'une telle ampleur ne s'est pas faite sans difficultés ni questionnements. Dans un courrier rendu public dans le mensuel de

l'Ordre, *La Lettre*, en septembre 2022, les deux responsables chargés de piloter ce projet, Jean-François Picq, inspecteur général de



LE MOT DE

BRUNO MEYMANDI-NEJAD

La phase 1, au cours de cette année 2022, a été celle du déploiement universitaire. Parallèlement à ce chantier, tous les acteurs impliqués dans la création de ces nouvelles structures universitaires (qui sont destinées à devenir des UFR d'odontologie de plein droit), ont commencé à travailler, et cela dès 2022, au déploiement hospitalier, qui constitue la phase 2. Les lignes budgétaires de l'État sont ouvertes pour financer ces déploiements, avec le concours d'autres financeurs : régions, départements, agglomérations, mais aussi les URPS. La profession a su adopter la même cohérence que celle de l'Ordre : un oui franc et massif à la création de ces structures tout en relevant ses manches pour la réussite d'un projet sans équivalent. ”

**Président de la Commission
de l'Enseignement et des Titres**



Huit nouvelles structures en odontologie pour intégrer 14 % d'étudiants supplémentaires et resserrer le maillage territorial.

l'éducation, et le Pr Bernard Giumelli, conseiller technique, apportaient des éclaircissements et des garanties sur les financements, la composition des équipes pédagogiques et la question hospitalière.

UN PARI AMBITIEUX TENU EN MOINS DE DIX MOIS

Rappelons que les matières fondamentales hors odontologie sont dispensées par des enseignants en médecine et en pharmacie, la création du corps professoral étant circonscrite aux matières odontologiques avec, pour partie, le recrutement d'enseignants à mi-temps dotés d'une forte expérience hospitalo-universitaire. Le pari d'accueillir des étudiants dès la rentrée universitaire 2022 a donc été tenu avec, en ligne de mire, la préparation de la rentrée hospitalière en 2024 pour ces premières promotions d'étudiants en odontologie. ■

Contrôle du DPC

Le Conseil national est très engagé dans l'information sur les obligations de DPC des praticiens. Les difficultés administratives et techniques auxquelles ces derniers ont fait face étant résolues, le Conseil national, chargé du contrôle de DPC, a alerté les chirurgiens-dentistes sur le fait que la période triennale de DPC 2020-2022 (et, bien sûr, les suivantes) ferait l'objet d'un contrôle rigoureux. La souplesse (relative) des années précédentes n'est plus de mise.

Patients victimes de violences

Engagé aux côtés de la Miprof en faveur du repérage et de l'accompagnement, par les praticiens, des victimes de violences, notamment via une formation en e-learning consacrée aux violences faites aux femmes, le Conseil national a collaboré en 2022 à la réalisation de fiches pratiques destinées aux praticiens et à l'équipe dentaire. Il a participé aux rencontres de la Miprof, en novembre, consacrées notamment aux répercussions des violences conjugales sur les enfants.

Un canal de dialogue ouvert avec l'exécutif et le Parlement

Après la réélection à la présidence de la République d'Emmanuel Macron puis la nomination du deuxième gouvernement d'Élisabeth Borne à l'issue des législatives, au sein duquel sont nommés un ministre en charge de la Santé, François Braun, et une ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, Agnès Firmin Le Bodo, les dossiers que porte le Conseil national vont connaître des avancées majeures. Le président du Conseil national, Philippe Pommarède, va multiplier les rencontres et les réunions de travail avec les ministres autour de plusieurs sujets structurants : la mise en place et le financement des nouveaux sites universitaires en odontologie, la création d'un statut d'assistant dentaire de niveau 2, l'encadrement des centres dentaires.

DES DOSSIERS MAJEURS ET STRUCTURANTS ONT ÉTÉ DÉBLOQUÉS

C'est un vrai canal de dialogue qui s'est ouvert avec des ministres conscients de l'urgence à apporter des réponses aux Français sur l'accès aux soins ainsi que sur la qualité et la sécurité des soins. Les dossiers portés par l'Ordre ont été pris en compte, comme l'atteste (entre

autres) l'adhésion pleine et entière des ministres sur le retour de l'autorisation administrative d'ouverture des centres dentaires.



LE MOT DE

PHILIPPE POMMARÈDE

Les discussions avec nos deux ministres, François Braun et Agnès Firmin Le Bodo, mais également avec les parlementaires et notamment M^{mes} Stéphanie Rist et Fadila Khattabi, ont réellement permis de débloquer certains dossiers, mais également d'obtenir des garanties sur des enjeux très importants pour notre profession comme la création des six sites universitaires, la création d'un statut d'assistant dentaire de niveau 2 et l'encadrement des centres dentaires. D'autres dossiers ont été ouverts : celui, urgent, de la sécurité des praticiens dans le cadre de leur exercice ou encore la prise en charge de la télémédecine bucco-dentaire par l'assurance maladie. ”

Président du Conseil national



L'assemblée annuelle ordinaire, en octobre, a été l'occasion pour le président de dresser un état des nombreuses discussions avec le ministère.

De même, lors de son discours lors de l'inauguration du congrès de l'ADF, François Braun a publiquement déclaré avoir entendu le plaidoyer du président du Conseil national en faveur du développement de la télémédecine bucco-dentaire. Ajoutons à cela que, dès la fin août et sur l'invitation des ministres, les présidents des Ordres de santé ont travaillé à l'élaboration de propositions concrètes et immédiates (présentées en octobre aux ministres), visant à améliorer l'offre de soins. ■

Logo chirurgien-dentiste

Début 2022, le Conseil national met à la disposition des chirurgiens-dentistes un logo qu'ils peuvent utiliser sur tous supports (enseigne, vitrophanie, blouse médicale, documents professionnels, etc.). Le principe : mieux informer le public et les patients via une identité visuelle exclusive signalant sans équivoque l'exercice de notre discipline médicale. L'utilisation de ce logo est une possibilité. Elle est assortie de quelques règles simples mais impératives.

Formations ordinaires

L'unité ordinaire entre ses échelons se construit au quotidien ainsi qu'au cours de réunions et de formations permettant une circulation de l'information efficace. Cela est vrai lors de l'assemblée annuelle réunissant les présidents des conseils départementaux et régionaux ainsi que les conseillers nationaux, au cours de laquelle des ateliers de formation et une séance plénière sont organisés (*photo ci-contre*). Cela est vrai aussi lors des formations spécifiques (formation des présidents des conseils régionaux de l'Ordre, mars 2022). Enfin, cela est vrai lors des déplacements du bureau du Conseil national dans les régions, à la rencontre des conseillers ordinaires des territoires (Auvergne Rhône-Alpes en avril, Hauts-de-France en mai, PACAC en septembre).

Violences contre les chirurgiens-dentistes : la prise de conscience

A partir de septembre, a lieu en France une accumulation d'événements de violence envers les chirurgiens-dentistes et leur personnel. Menaces de mort en PACA, braquage à l'arme de poing dans les Pyrénées-Atlantiques, praticienne rouée de coups par une patiente, attaque d'un praticien et de son assistante dentaire à l'arme blanche à Tours, braquage à la machette d'un cabinet à Mayotte... Pour le Conseil national, il y a urgence. Cette chronique de la violence doit sortir de la seule rubrique des faits divers. En effet, cette série d'événements, avec une montée en puissance de la gravité des actes, constitue l'illustration d'une réalité statistique parfaitement documentée : les chirurgiens-dentistes et leur équipe sont les professionnels de santé les plus exposés à la violence selon l'Observatoire national des violences en milieu de santé (ONVS). L'Observatoire estimait ainsi dans une projection statistique que 200 cas d'agression de praticiens déclarés seraient recensés à la fin 2022. Et il faut insister : on ne parle ici que des agressions déclarées. Mais pour le Conseil national, qui va accompagner les conseils départementaux concernés et les victimes, parfois avec l'aide de l'ONVS auprès des forces de police et de gendarmerie, les réponses

d'urgence ne peuvent pas suffire. C'est à une prise de conscience des politiques, mais aussi à une mobilisation de tous les acteurs (police, justice) qu'en appelle le Conseil national. Il plaide également pour une mobilisation collective de la profession et de chaque chirurgien-dentiste, qui doivent intégrer ce risque dans leur pratique. Encore faut-il disposer d'un signal politique pour avancer, mais aussi d'une mise à disposition d'outils concrets pour agir. Pendant tout ce second semestre 2022, le Conseil national a alerté les pouvoirs publics. La ministre déléguée Agnès Firmin Le Bodo entendra le message de l'Ordre. 2022 ne sera certes pas l'année de la mise en place d'une politique publique impliquant tous les acteurs concernés. Mais elle sera l'année de la prise de conscience avec l'annonce, par la ministre, d'un plan de lutte contre les violences en milieu de santé, annoncé pour juin 2023. L'un des axes prônés par l'Ordre est le développement d'une vraie politique de prévention à l'usage des praticiens, qui passe par une formation de tous. Quels sont nos droits ? Quelles sont les principales mesures à adopter pour sécuriser les lieux de soins ? Comment réagir face à une situation à risque, quels comportements adopter ? C'est tout un écosystème qu'il faut repenser, au sein duquel chacun doit prendre ses responsabilités. ■

► Numérique en santé

Le Conseil national a été officiellement intégré aux discussions dans le cadre du Ségur du numérique en santé, qui travaille, entre autres, aux mesures destinées à fluidifier et sécuriser les flux de données entre professionnels de santé, et entre professionnels de santé et patients. Parmi les sujets que porte le Conseil national, la question de la cybersécurité est prioritaire. Les praticiens doivent intégrer cet enjeu au quotidien dans leur exercice, et l'Agence du numérique en santé (ANS) propose pour ce faire des outils de bonnes pratiques.



LE MOT DE CATHERINE ERAY-DECLOQUEMENT

Prise en charge des actes de télémédecine bucco-dentaire par l'assurance maladie, accès du chirurgien-dentiste au dossier médical partagé (DMP), formation des praticiens à la cybersécurité : tels sont les grands dossiers sur lesquels a travaillé le Conseil national avec les acteurs impliqués dans ces dossiers. Ainsi, pour l'Ordre, la cybersécurité est la condition *sine qua non* de la protection des données de santé. C'est un enjeu majeur que chaque chirurgien-dentiste doit intégrer dans sa pratique quotidienne. ”

Secrétaire générale, présidente de la commission
Nouvelles technologies

► Assemblée annuelle de l'Ordre

Cinq ateliers de formation étaient proposés lors de l'Assemblée annuelle ordinale, en octobre, réunissant plus de 200 conseillers ordinaires venus de tout le territoire. Ces formations portaient sur les doléances et plaintes des patients, la suspicion d'exercice dangereux, les exercices dérogatoires, le Code de déontologie et,

enfin, les actualités législatives et réglementaires. Un forum de débats et d'échanges a clôturé ces deux jours.

► Violences intrafamiliales

Lutter contre les violences intrafamiliales : une mission que le Conseil national mène au quotidien, offrant aux praticiens, en première ligne, des outils (formation

en e-learning, fiche de signalement) pour détecter et accompagner les victimes de violences intrafamiliales. Aux côtés de la Miprof, en novembre, le Conseil national a prévu de développer un double axe de travail : renforcer la formation des praticiens et des « référents violences » au sein des conseils départementaux. Des actions soutenues par le ministère de la Santé, rencontré en décembre.

► Accès aux soins bucco-dentaires

Un annuaire d'accessibilité des cabinets dentaires mis à la disposition du public : c'est l'initiative qu'a soutenue le Conseil national, relayant le travail de l'association APF France handicap et du ministère de la Santé auprès des chirurgiens-dentistes. Ce soutien s'inscrit dans le cadre plus général des travaux du Conseil national sur l'amélioration de l'accès aux soins des publics vulnérables.



LE MOT DE ANNE BONENFANT

La nouvelle équipe gouvernementale en charge de la santé a fait de l'accès aux soins des Français dans les territoires une priorité.

Le Conseil national, impliqué dans le chantier de l'accès des publics vulnérables aux soins bucco-dentaires, est naturellement devenu un interlocuteur de l'exécutif. Les actions du Conseil national sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap ou de dépendance, notamment dans les Ephad, se sont poursuivies en 2022. ”

Présidente de la commission
de la Vigilance et des Thérapeutiques

► Communication du chirurgien-dentiste

En 2022, le Conseil national a poursuivi sa politique d'information auprès des praticiens sur la communication professionnelle du chirurgien-dentiste. Les grands principes figurent dans les recommandations ordinales établies en 2021, conformément au décret de décembre 2020. Depuis cette date, en fonction

des remontées du terrain, le Conseil national poursuit sa pédagogie auprès de la profession avec des exemples concrets. L'objectif est qu'une information claire soit proposée au public et aux patients, qui ne doivent pas être induits en erreur, entre autres par la mention de spécialités non utiles à leur information. En effet, le praticien ne peut exciper que des diplômes reconnus par le Conseil national.

► Congrès de l'ADF

En novembre 2022, le Conseil national a ouvert son stand au Congrès annuel de l'ADF. Les conseillers nationaux, les juristes et les collaborateurs ont pu répondre aux praticiens, entre autres sur les contrats d'exercice mais aussi sur les grands sujets qui impactent directement la profession comme le DPC ou encore les principes de la future certification périodique.

Discrimination des enfants

Devant la multiplication de mentions faites par des praticiens excluant les soins aux enfants sur leur plateforme de rendez-vous, le Conseil national saisit le Défenseur des droits. Il demande qu'un rappel soit fait aux plateformes afin qu'elles avertissent les praticiens de l'illégalité de telles mentions ou, mieux, qu'elles prévoient des garde-fous interdisant ces pratiques flagrantes de refus de soins discriminatoires. S'agissant des praticiens incriminés, le Conseil national informe la profession que des poursuites commencent à être déclenchées contre eux par les conseils départementaux devant les chambres disciplinaires de première instance.



LE MOT DE MARIE ANNE BAUDOUI-MAUREL,

Le Conseil national participe aux travaux sur la mise à jour du socle commun de la formation, qui n'avait jamais fait l'objet d'une actualisation depuis 1978. Parallèlement au contrôle régulier et indépendant de la qualité de l'enseignement dans chaque pays de l'UE, sujet sur lequel nous travaillons avec les enseignants européens, cette redéfinition du socle commun constitue une opportunité majeure permettant de garantir un haut niveau de qualité et de sécurité de notre métier médical. ”

Vice-présidente, présidente de la commission Europe

Qualité de l'enseignement en Europe

La qualité de la formation dans les pays de l'UE ainsi que son contrôle indépendant auront dominé l'agenda du Conseil national et de ses homologues européens réunis au sein de la Fedcar. La Commission européenne doit en effet émettre des recommandations sur ce point en 2023. Autre dossier majeur:

l'actualisation du socle commun des études odontologiques dans l'UE. Le Conseil national et la Fedcar ont multiplié les initiatives afin que le volet clinique de l'enseignement y figure de manière explicite. Enfin, des membres de la Fedcar, dont le Conseil national, plaident pour une clarification du rôle du chirurgien-dentiste dans la stratégie mondiale de l'OMS concernant la santé bucco-dentaire.

COMPTES 2022

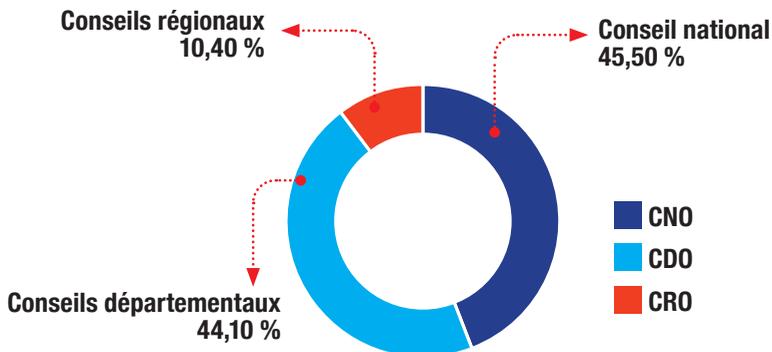
//// Bilan et compte de résultat 2022 du Conseil national ////

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021	PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Net (en milliers d'euros)			Net (en milliers d'euros)		
Immobilisations incorporelles	231	328	Capitaux propres	26 332	24 192
Immobilisations corporelles	7 612	7 811	Résultat de l'exercice	1 105	2 140
Immobilisations financières	1 551	1 650	Provisions pour risques et charges	100	0
Créances et valeurs mobilières	20 476	15 729	Dettes financières	5	3
Disponibilités	470	3 441	Dettes d'exploitation	1 150	1 029
Comptes de régularisation	196	97	Autres dettes	1 844	1 692
TOTAL ACTIF	30 536	29 056	TOTAL PASSIF	30 536	29 056

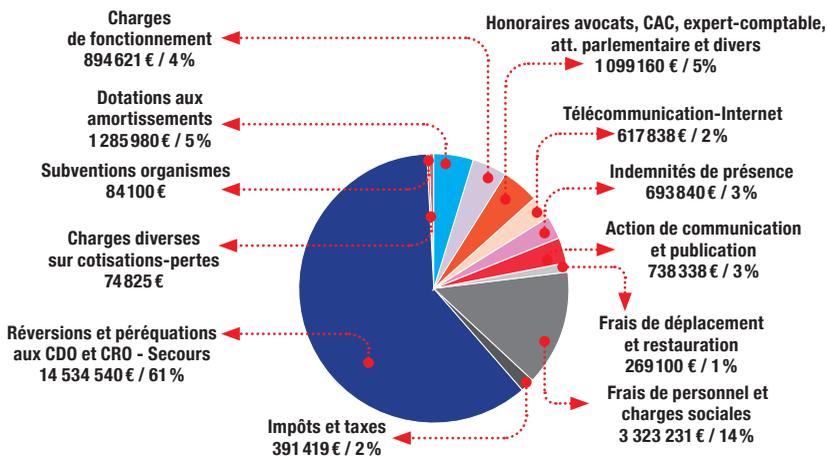
COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation – financiers et exceptionnels	25 965	28 766
Charges d'exploitation	24 007	23 190
Autres achats et charges externes	4 313	4 326
Impôts et taxes	391	379
Frais de personnel	3 323	3 226
Autres charges	14 694	13 938
Dotations aux amortissements et provisions	1 286	1 321
Résultat d'exploitation	1 279	544
Résultat financier	- 126	1 600
Résultat exceptionnel	- 36	10
Impôts sur les bénéfices	12	14
Excédent de l'exercice	1 105	2 140

Répartition cotisation ordinaire (431 € en 2022)

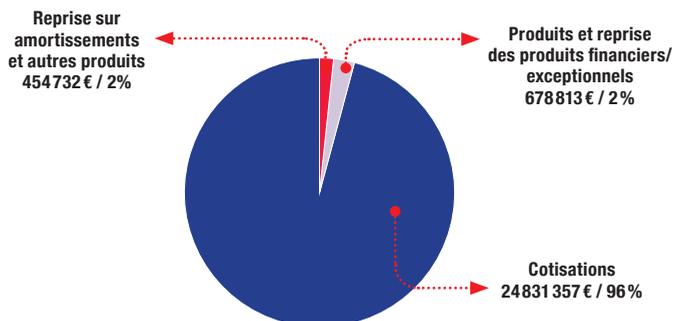
La cotisation 2022 a été fixée à 431 euros avec la même clé de répartition



Charges d'exploitation Conseil national



Répartition des produits Conseil national



LE MOT DE LUC PEYRAT*, BERNARD PLACÉ** ET ÉRIC GÉRARD***

Les comptes du Conseil national ont enregistré un bénéfice de 1 105 K€. Les dépenses d'exploitation sont maîtrisées et les produits d'exploitation en augmentation de 6,54 %. Le résultat financier déficitaire de 126 K€ est dû à des provisions liées aux variations boursières. Au-delà de la maîtrise des comptes, 2022 a été importante sur le plan de l'équité entre les entités ordinaires. Le Conseil national a adopté la réforme de l'allocation annuelle versée aux départements et régions de l'Ordre, selon les modalités et les principes fixés par l'équipe actuelle. Un chantier qui avait été lancé par l'équipe précédente du Conseil national (Serge Fournier, Guy Naudin et Jean-Baptiste Fournier). L'objectif: une meilleure répartition des ressources entre les territoires à forte démographie professionnelle et ceux à faible démographie. ”

* Trésorier

** Trésorier-adjoint

***Président de la commission de Contrôle des comptes et placements financiers

ACTIVITÉ 2022

L'ACTIVITÉ DU CONSEIL NATIONAL

-  **95** réunions du bureau
-  **14** réunions du Conseil national
-  **5** réunions avec les conseils départementaux
-  **3** réunions avec les Conseils régionaux
-  **12** réunions avec les pouvoirs publics
-  **644** demandes de deuxième collaborateur accordées
-  **144** demandes de dérogation pour exercice supplémentaire accordées
-  **254** demandes de reconnaissance de l'aptitude à l'utilisation en cabinet dentaire (MEOPA) accordées

L'ACTIVITÉ DES RÉGIONS

-  **2 028** courriers envoyés
-  **1 323** courriers reçus
-  **65 569** mails envoyés
-  **14 450** mails reçus
-  **44** réunions de bureau
-  **59** réunions de conseil
-  **35** réunions avec les praticiens de la région
-  **144** réunions avec les organismes extérieurs (ARS, Codamups...) et les pouvoirs publics

L'ACTIVITÉ DES DÉPARTEMENTS

-  **123 713** courriers envoyés
-  **89 087** courriers reçus
-  **369 169** mails envoyés
-  **388 742** mails reçus
-  **1 045** réunions de bureau
-  **872** réunions de conseil
-  **1 152** réunions avec les confrères (hors visites cabinets)
-  **617** réunions avec les organismes extérieurs (ARS, Codamups...) et les pouvoirs publics
-  **175** réunions avec les praticiens du département

DOLÉANCES TRAITÉES

Total doléances		6 524
dont	Conflits patient/ praticien	5 681 (87 %)
	Conflits praticien/ praticien	550 (9 %)
	Conflits praticien/ autre	286 (4 %)
	Autres conflits	7 (0 %)
Transmis à la CDPI avec association du CDO		32
Transmis à la CDPI sans association du CDO		47
Conciliations abouties		835 (70 %)
Conciliations partielles		255 (21 %)
Conciliations échouées		106 (9 %)
Total des conciliations		1 196

INSCRIPTIONS AU TABLEAU

5 049	Inscriptions au tableau prononcées
141	Inscriptions refusées pour absence de maîtrise de la langue
12	Inscriptions refusées pour défaut de moralité ou de probité
0	Inscription refusée pour état pathologique ou infirmité
7	Inscriptions refusées pour insuffisance professionnelle
15	Inscriptions refusées pour autres motifs
1 035	Nouveaux retraités déclarés
131	Cumuls emploi/retraite
2 629	Primo-inscrits
702	Tests de langues concluants
180	Tests de langues non concluants

PLAINTES TRAITÉES

Total plaintes reçues		816
dont	Conflits patient/ praticien	661
	Conflits praticien/ praticien	101
	Conflits praticien/ autre	54
Transmis à la CDPI avec association du CDO		71
Transmis à la CDPI sans association du CDO		174
Conciliations abouties		353 (53 %)
Conciliations partielles		42 (6 %)
Conciliations échouées		182 (28 %)
Conciliations : carences		88 (13 %)
Total des réunions pour conciliations		665

VISITES DE CABINETS

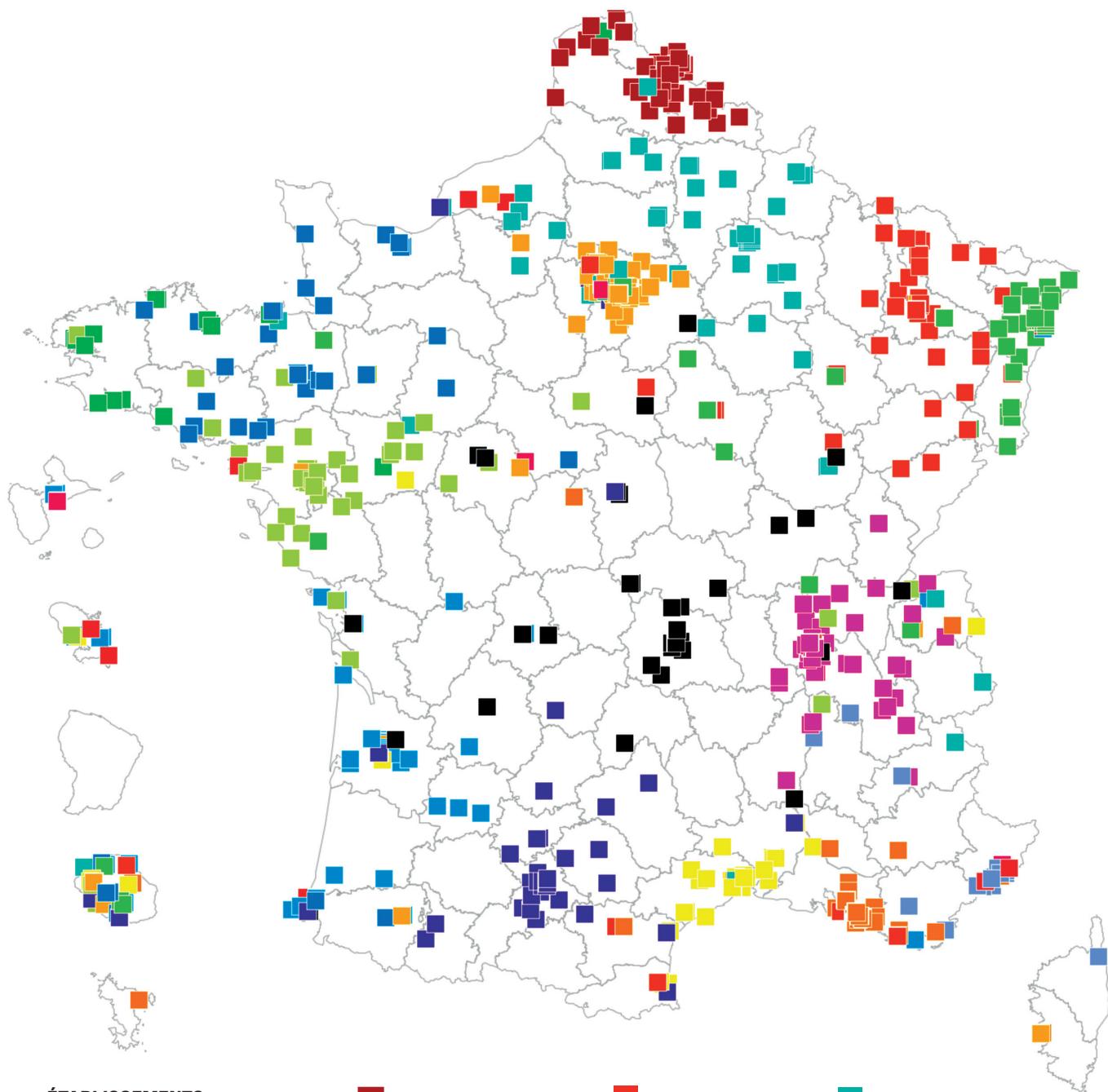
Questionnaires envoyés	1 145
Visites <i>in situ</i> de cabinet	593
Saisie de la formation restreinte	1
Plaintes transmises à la CDPI	36
Signalements à l'ARS	24
Suspensions de l'activité ou sanctions prononcées	13

ACTIVITÉ 2022

Activité des juridictions

	Chambre disciplinaire nationale	Chambres disciplinaires de première instance
Nombre d'affaires reçues	127	314
Nombre d'affaires traitées	114	314
Nombre d'affaires en cours	109	240
Sanctions réformées (avertissements, blâmes, interdictions temporaires, radiation)	14	108
Principaux griefs retenus		
Atteinte à l'honneur de la profession	1	69
Compérage	0	2
Consentement éclairé (défaut de)	12	22
Coûts honoraires	2	27
Détournement de patientèle	3	7
Dossier médical (défaut de)	8	13
Exercice illégal ou complicité	4	17
Exercice irrégulier	0	7
Hygiène, asepsie (défaut de)	1	15
Publicité	2	18
Usurpation de titres	7	5
Violation du secret médical	6	3
Violence matérielle ou financière	0	16
Violence physique, psychique ou sexuelle	0	16
Négligences (actives ou passives)	0	27
Qualité des soins (défaut de)	0	89
Refus de soins	6	15
	Sections des assurances sociales	
	Nationale	Régionales
Affaires enregistrées en 2022	33	32
Affaires en cours en 2022	44	39
Affaires traitées en 2022	27	31

Installation des praticiens diplômés en France en 2022



ÉTABLISSEMENTS

Université de Bordeaux

Université de Brest

Université de Clermont-Ferrand

Université de Lille

Université de Lyon

Université de Marseille

Université de Montpellier

Université de Nancy

Université de Nantes

Université de Nice

Université de Paris

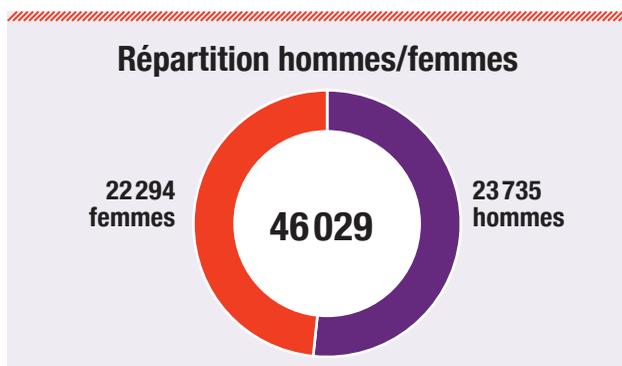
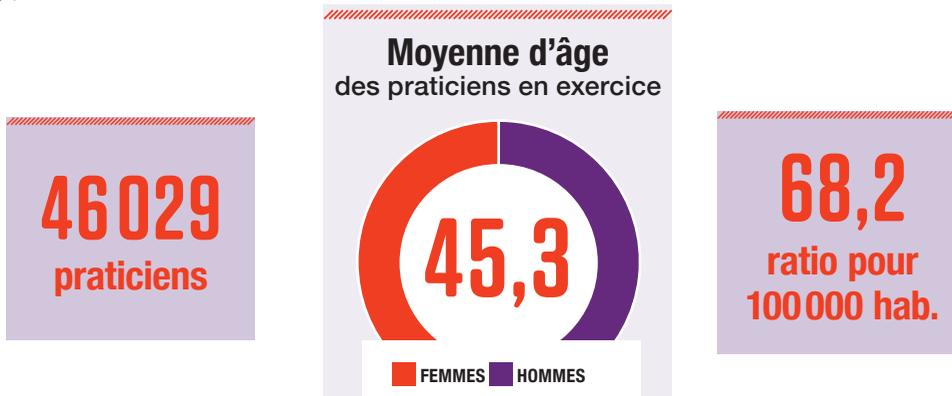
Université de Reims

Université de Rennes

Université de Strasbourg

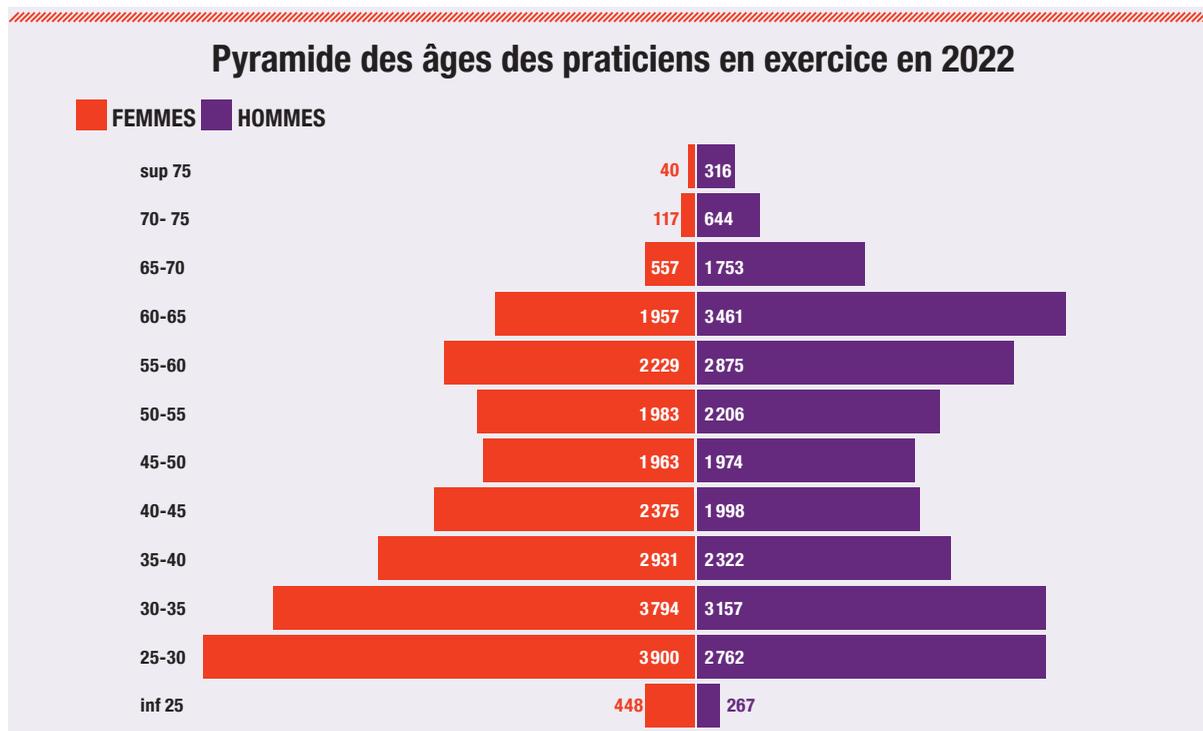
Université de Toulouse

DÉMOGRAPHIE 2022

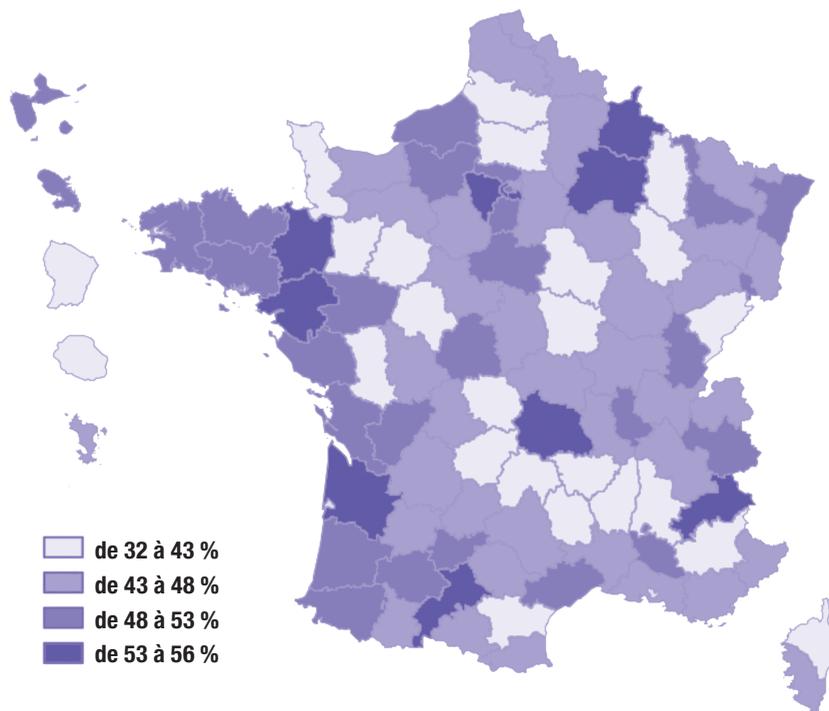


Répartition par nationalités

UE	Nombre de diplômés
FR	41 045
Non UE	673
UE	4 311
Total	46 029



Féminisation de la profession

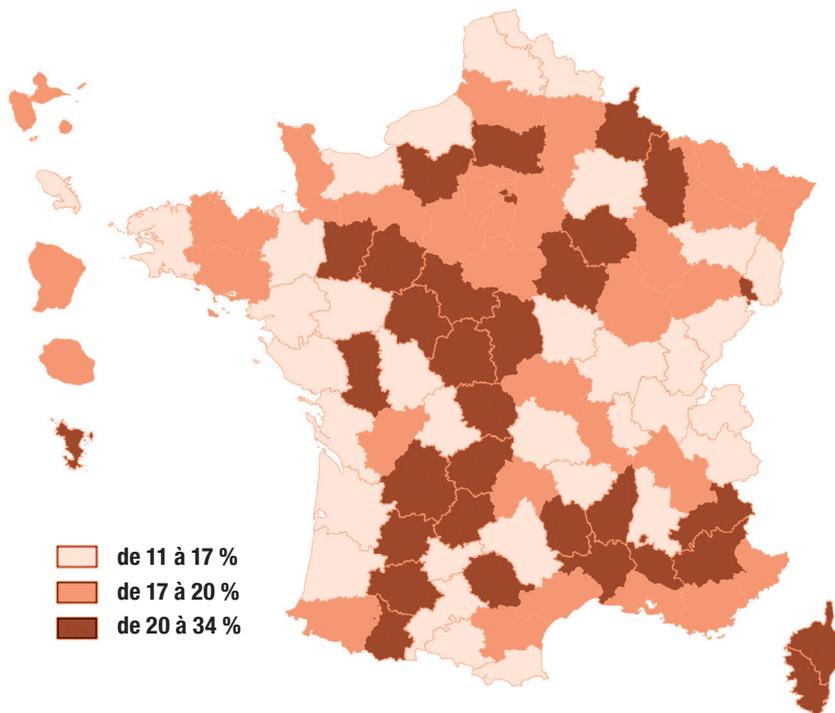


LE MOT DE CATHERINE BERRY

L'année 2022 a été celle du croisement des courbes entre les primo-inscrits diplômés hors de France (1 333 confrères, majoritairement diplômés dans un des pays de l'UE, hors France) pour 1 296 diplômés en France. Les diplômés en France s'ancrent majoritairement autour de leur UFR d'origine. La création en 2022 des cinq nouvelles UFR d'odontologie (l'ouverture d'Amiens se fera en 2023) et des deux antennes universitaires a pour objectif de mieux irriguer les territoires et de « ré-internaliser » la formation en France. Fin 2022, 46 029 praticiens étaient inscrits au tableau de l'Ordre (48,43 % de femmes, 51,57 % d'hommes). L'âge moyen des praticiens en exercice s'établit à 45,3 ans et la densité à 68,2 praticiens pour 100 000 habitants. »

Présidente de la commission Démographie

Ratio des praticiens de plus de 60 ans



DÉMOGRAPHIE 2022

Primo-inscrits par nationalité

Nationalité	Nombre de diplômés
Française	2028
Portugaise	190
Espagnole	181
Roumaine	114
Italienne	33
Grecque	19
Belge	14
Autre	50
Total	2629

2 629
primo
inscriptions
en 2022

Top 5 des pays d'obtention des diplômes

Pays	Nombre de diplômés
France	1 308
Espagne	498
Portugal	415
Roumanie	252
Belgique	55
Total	2528

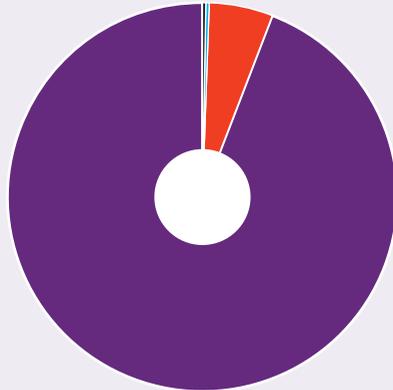
Nombre de primo-inscrits par nationalité



Nombre de primo inscriptions par pays d'obtentions du diplôme

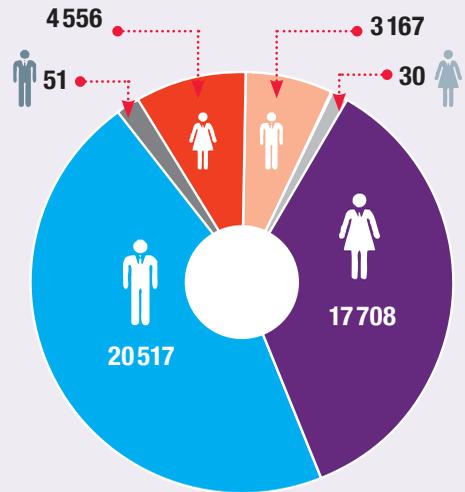


Répartition par spécialités des praticiens en exercice



- SPÉ. CHIRURGIE ORALE : 222
- SPÉ. MÉDECINE BUCCO-DENTAIRE : 100
- SPÉ. ORTHOPÉDIE DENTO-FACIALE : 2 465
- OMNIPRATICIENS : 43 242

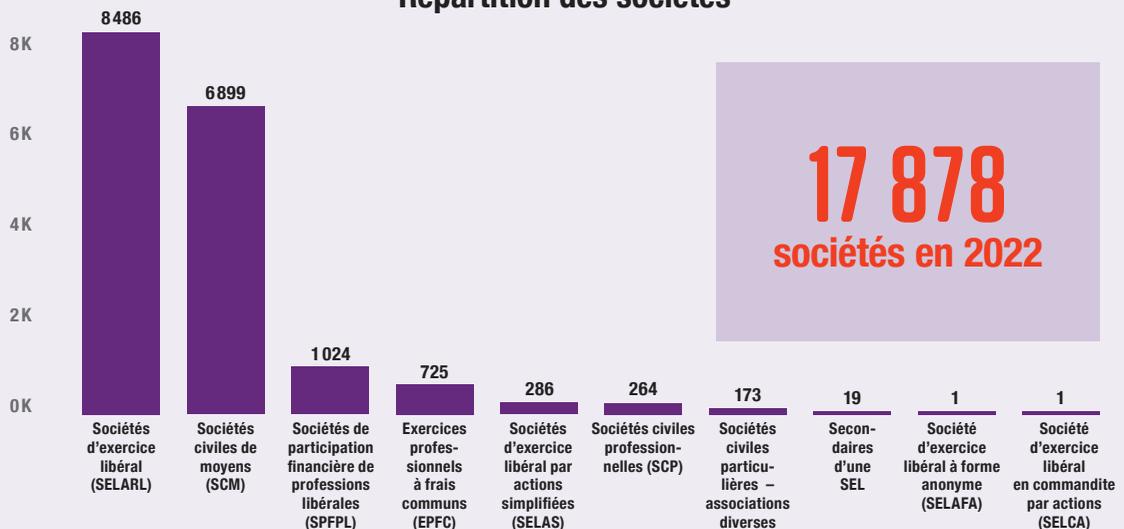
Modes d'exercice



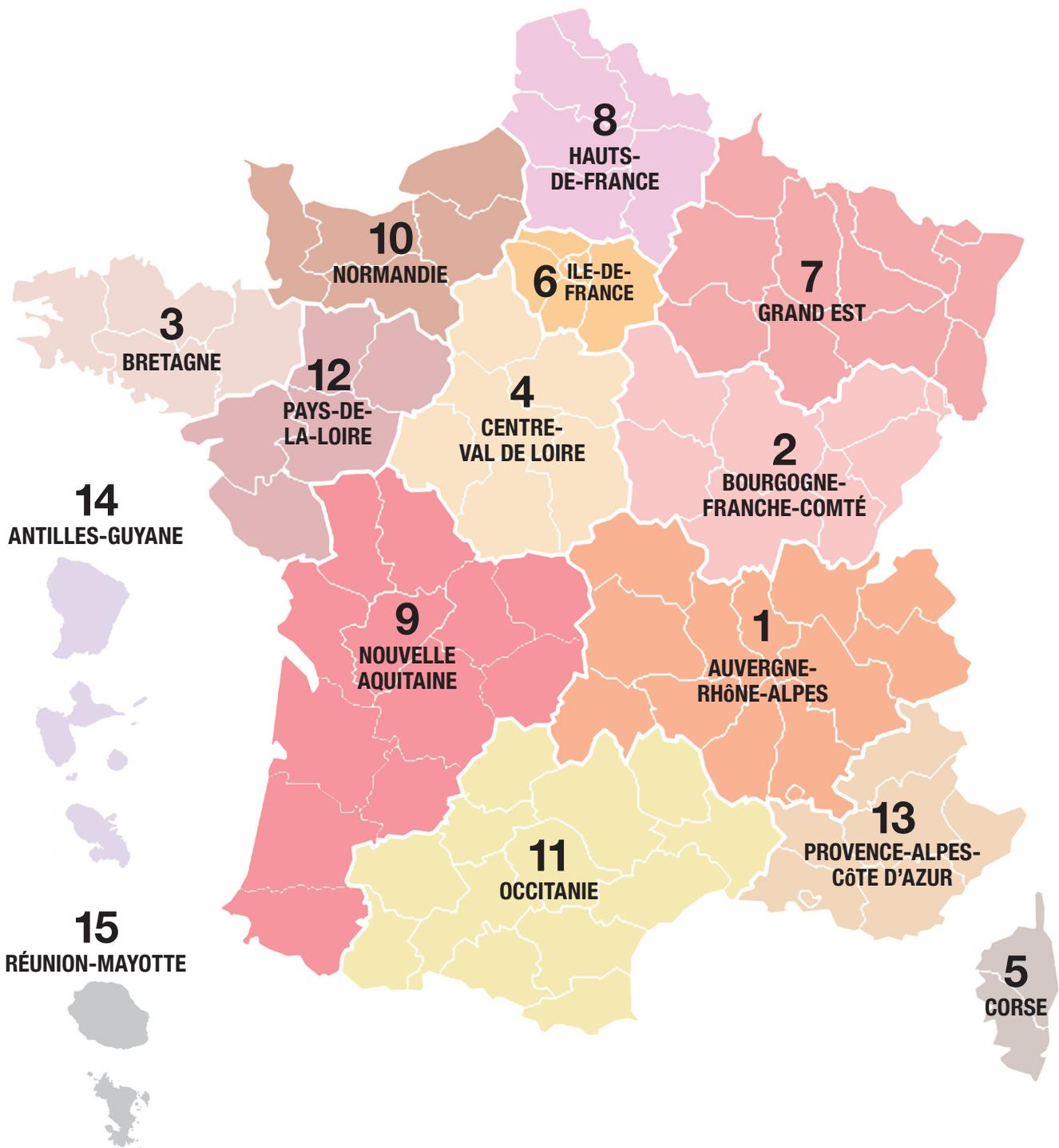
- EXERCICE LIBÉRAL 38 225
- EXERCICE SALARIÉ 7 723
- EXERCICE BÉNÉVOLE 81

22 294 23 735
TOTAL + **46 029**

Répartition des sociétés



RÉPERTOIRE



NATIONAL

ORDRE NATIONAL DES CHIRURGIENS- DENTISTES

22, rue Émile-Ménier
75116 Paris
courrier@oncd.org
Tél. : 01-44-34-78-80
www.ordre-chirurgiens-
dentistes.fr

RÉGIONS

1 AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

93-95, rue Vauban CS 50022
69454 Lyon cedex 6
auvergne-rhone-alpes
@oncd.org
Tél. : 04-78-42-55-10

2 BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

2, rue des Ciseaux
21800 Quétigny
bourgogne-franche-comte
@oncd.org
Tél. : 03-80-66-32-48

3 BRETAGNE

14, rue Dupont-des-Loges
35000 Rennes
bretagne@oncd.org
Tél. : 02-23-50-55-49

4 CENTRE-VAL DE LOIRE

27, rue du Colombier
45000 Orléans
centre-val-de-loire@oncd.org
Tél. : 02-38-62-97-13

5 CORSE

8, rue Michel-Bozzi
20000 Ajaccio
corse@oncd.org
Tél. : 04-95-23-43-22

6 ÎLE-DE-FRANCE

9 - 11, avenue
Théophile-Gautier
75116 Paris ile-de-france
@oncd.org
Tél. : 01-42-96-58-28

7 GRAND EST

25/29, rue de Saurupt RDC
54000 Nancy
grand-est@oncd.org
Tél. : 03-72-47-10-20

8 HAUTS-DE-FRANCE

Eurasanté Parc Galénis
55, rue Salvador-Allende-Bât D
59373 Loos-lez-Lille cedex
hauts-de-france@oncd.org
Tél. : 03-20-32-33-23

9 NOUVELLE- AQUITAINE

119, boulevard
du Président-Wilson
33000 Bordeaux
nouvelle-aquitaine@oncd.org
Tél. : 05-49-38-08-98

10 NORMANDIE

Immeuble Le Venoix
97, boulevard Yves Guillou
14000 Caen
normandie@oncd.org
Tél. : 02-31-86-13-72

11 OCCITANIE

Parc d'activités
de la Plaine
9, avenue J. Gonord
31500 Toulouse
occitanie@oncd.org
Tél. : 05-61-54-82-98
(Midi-Pyrénées)
Tél. : 04-67-68-12-45
(Languedoc-Rousillon)

12 PAYS-DE-LA-LOIRE

68, rue de la Commune
44400 Rezé
pays-de-loire@oncd.org
Tél. : 02-40-56-41-02

13 PROVENCE- ALPES-CÔTE D'AZUR

174, rue Consolat
13004 Marseille
paca@oncd.org
Tél. : 04-91-08-33-21

14 ANTILLES-GUYANE

Bât. B - B3 - Résidence
Anse Kalysta
Quartier Anse Gouraud
97233 Schoelcher
antilles-guyane@oncd.org
Tél. : 0-596-61-43-50

15 RÉUNION-MAYOTTE

5 E Résidence
la Rivière - Rampes Ozoux
97400 Saint-Denis
reunion-mayotte@oncd.org
Tél. : 0-262-92-38-70

RÉPERTOIRE

DÉPARTEMENTS & TERRITOIRES

AIN (01) 1

827, rue de la Source
01440 Viriat Tél. : 04-74-45-31-37
ain@oncd.org

AISNE (02) 8

26, rue des Cordeliers
02000 Laon Tél. : 03-23-20-23-40
aisne@oncd.org

ALLIER (03) 1

5, rue du Bardon
03000 Moulins
Tél. : 04-70-20-03-33
allier@oncd.org

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (04) 13

L'Étoile des Alpes
3, impasse des Eaux-Chaudes
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04-92-32-16-56
alpes-de-haute-provence@oncd.org

HAUTES-ALPES (05) 13

7, rue Capitaine-de-Bresson
Résidence du Parc
05000 Gap
Tél. : 04-92-52-33-32
hautes-alpes@oncd.org

ALPES-MARITIMES (06) 13

Maison Blanche
14, boulevard Carabacel
06000 Nice
Tél. : 04-93-80-21-21
alpes-maritimes@oncd.org

ARDÈCHE (07) 1

16, avenue de la Gare
07100 Annonay
Tél. : 04-75-67-05-02
ardeche@oncd.org

ARDENNES (08) 7

64, boulevard Gambetta
08000 Charleville-Mézières
Tél. : 03-24-37-75-20
ardenne@oncd.org

ARIÈGE (09) 11

7 bis, avenue de Lérída
09000 Foix Tél. : 05-61-01-30-81
ariego@oncd.org

AUBE (10) 7

Domus medica
42, rue de la Paix 10000 Troyes
Tél. : 03-25-73-64-39
aube@oncd.org

AUDE (11) 11

Immeuble Onyx, 1-3 rue Buffon
11000 Carcassonne
Tél. : 04-68-26-52-97
aude@oncd.org

AVEYRON (12) 11

1A, rue Montplaisir
12100 Millau Tél. : 05-65-60-70-97
aveyron@oncd.org

BOUCHES-DU-RHÔNE (13) 13

162, rue Consolat 13001 Marseille
Tél. : 04-91-50-12-89
bouches-du-rhone@oncd.org

CALVADOS (14) 10

97, boulevard Yves-Guillou
Immeuble le Venois 14000 Caen
Tél. : 02-31-86-13-72
calvados@oncd.org

CANTAL (15) 1

43, boulevard du Pont-Rouge
15000 Aurillac Tél. : 04-71-48-52-67
cantal@oncd.org

CHARENTE (16) 9

119, rue Saint-Roch
16000 Angoulême
Tél. : 05-45-95-62-90
charente@oncd.org

CHARENTE-MARITIME (17) 9

14, avenue Diéras BP 80005
17301 Rochefort cedex
Tél. : 05-46-87-47-51
charente-maritime@oncd.org

CHER (18) 4

35, route d'Orléans
18230 Saint-Doulchard
Tél. : 02-48-21-15-80
cher@oncd.org

CORRÈZE (19) 9

2, rue des Martyrs.
19000 Tulle
Tél. : 05-55-26-49-84
correze@oncd.org

CORSE-DU-SUD (2A) 5

8, rue Michel-Bozzi
20000 Ajaccio
Tél. : 04-95-23-43-22
corse-du-sud@oncd.org

HAUTE-CORSE (2B) 5

Résidence le Vendôme
Rue Paratojo
20200 Bastia
Tél. : 04-95-34-27-79
haute-corse@oncd.org

CÔTE-D'OR (21) 2

2, rue des Ciseaux BP 30062
21802 Quéigny cedex
Tél. : 03-80-48-26-59
cote-d-or@oncd.org

CÔTES D'ARMOR (22) 3

10, rue de Gouédic
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02-96-61-80-79
cote-d-armor@oncd.org

CREUSE (23) 9

11, rue de l'Ancienne-Poudrière
23000 Guéret
Tél. : 06-79-97-32-73
creuse@oncd.org

DORDOGNE (24) 9

Maison dentaire
Chactas Hulin Espace Agora B5
24750 Boulazac-Isle-Manoire
Tél. : 05-53-08-29-88
dordogne@oncd.org

DOUBS (25) 2

16, rue Ambroise-Paré
BP 31411 25007 Besançon cedex
Tél. : 03-81-80-56-76
doubs@oncd.org

DROME (26) 1

153, avenue Maurice-Faure
26000 Valence.
Tél. : 04-75-41-15-49
drome@oncd.org

EURE (27) 10

114, rue Pierre-Tal-Coat
27000 Évreux
Tél. : 02-32-28-98-84
eure@oncd.org

EURE-ET-LOIR (28) 4

Maison dentaire –
Résidence des Carnutes
3, rue Charles-Victor-Garola
28000 Chartres
Tél. : 02-37-36-23-03
eure-et-loir@oncd.org

FINISTÈRE (29) 3

Immeuble Le Champ de Foire
8-10, place de la Tourbie BP 1652
29106 Quimper cedex
Tél. : 02-98-90-55-77
finistere@oncd.org

GARD (30) 11

Maison des professions
libérales et de santé
Parc Georges-Besse
Allée Norbert-Wiener 30035 Nîmes
cedex
Tél. : 04-66-64-19-90
gard@oncd.org

HAUTE-GARONNE (31) 11

Parc d'activités de la Plaine
9, avenue J.-Gonord
31500 Toulouse
Tél. : 05-61-54-80-80
haute-garonne@oncd.org

GERES (32) 11

9, boulevard Roquelaure
32000 Auch Tél. : 05-62-05-57-69
gers@oncd.org

GIRONDE (33) 9

134, boulevard Wilson
33000 Bordeaux
Tél. : 05-56-96-16-13
gironde@oncd.org

HÉRAULT (34) 11

Maison dentaire – M.P.L.
285, rue Alfred-Nobel
34000 Montpellier
Tél. : 04-67-69-75-23
herault@oncd.org

ILLE-ET-VILAINE (35) 3

16, rue Saint-Héliér
Le Molière 35000 Rennes
Tél. : 02-99-67-46-27
ille-et-vilaine@oncd.org

INDRE (36) 4

17, rue Cantrelle
36000 Châteauroux
Tél. : 02-54-08-69-14
indre@oncd.org

INDRE-ET-LOIRE (37) 4

83, rue Blaise-Pascal
37000 Tours
Tél. : 02-47-05-63-52
indre-et-loire@oncd.org

ISÈRE (38) 1

18, boulevard Agutte-Semhat
38000 Grenoble
Tél. : 04-76-00-06-66
isere@oncd.org

JURA (39) 2

Immeuble l'Odyssée
13, rue Louis-Rousseau
39000 Lons-le-Saunier
Tél. : 03-84-24-16-62
jura@oncd.org

LANDES (40) 9

193, rue Denis-Papin
40990 Saint-Paul-les-Dax
Tél. : 05-58-74-19-18
landes@oncd.org

LOIR-ET-CHER (41) 4

1, rue Chateaubriand
41000 Blois. Tél. : 02-54-78-17-26
loir-et-cher@oncd.org

LOIRE (42) 1

30, rue d'Arcole
42000 Saint-Étienne
Tél. : 04-77-32-40-03
loire@oncd.org

HAUTE-LOIRE (43) 1

Cité Négocia
2, rue Pierret
43000 Le-Puy-en-Velay
Tél. : 04-71-05-99-00
haute-loire@oncd.org

LOIRE-ATLANTIQUE (44) 12

27, rue de la Nouë Bras
de Fer 44200 Nantes
Tél. : 02-40-29-40-02
loire-atlantique@oncd.org

LOIRET (45) 4

27, rue du Colombier
45000 Orléans
Tél. : 02-38-54-89-63
loiret@oncd.org

LOT (46) 11

Maison dentaire du Lot
81, rue Étienne-Brives
46000 Cahors
Tél. : 05-65-22-67-27
lot@oncd.org

LOT-ET-GARONNE (47) 9

37, rue de Casseneuil
47300 Villeneuve-sur-Lot
Tél. : 05-53-70-95-50
lot-et-garonne@oncd.org

LOZÈRE (48) 11

5, rue du Toural
48200 Saint-Chély-d'Apcher
Tél. : 04-66-31-48-02
lozere@oncd.org

MAINE-ET-LOIRE (49) 12

7, boulevard Marc-Leclerc
49100 Angers
Tél. : 02-41-87-22-53
maine-et-loire@oncd.org

MANCHE (50) 10

4, rue Saint-Thomas
50000 Saint-Lô.
Tél. : 02-33-06-03-09
manche@oncd.org

MARNE (51) 7

5, rue Marie-Marvingt
51100 Reims
Tél. : 03-26-04-22-24
marne@oncd.org

HAUTE-MARNE (52) 7

3, boulevard Barotte
52000 Chaumont
Tél. : 03-25-02-97-64
haute-marne@oncd.org

RÉPERTOIRE

MAYENNE (53) 12

67, rue de Nantes
53000 Laval Tél. : 02-43-49-16-10
mayenne@oncd.org

MEURTHE-ET-MOSELLE (54) 7

25-29, rue de Saurupt
54000 Nancy
Tél. : 03-83-90-91-77
meurthe-et-moselle@oncd.org

MEUSE (55) 7

21, rue du Docteur-Neve 55000
Bar-le-Duc
Tél. : 03-29-76-28-97
meuse@oncd.org

MORBIHAN (56) 3

9, rue du Manoir
BP 70312
56008 Vannes cedex
Tél. : 02-97-63-12-73
morbihan@oncd.org

MOSELLE (57) 7

19, rue du Pré-Gondé
57070 Metz Tél. : 03-87-62-74-66
moselle@oncd.org

NIÈVRE (58) 2

Résidence La Chaumière
15, rue Claude-Tillier
58000 Nevers
Tél. : 03-86-59-48-85
nievre@oncd.org

NORD (59) 8

Eurasanté-Parc Galénis
55, rue Salvador-Allende
59373 Loos-lès-Lille cedex
Tél. : 03-20-32-33-23
nord@oncd.org

OISE (60) 8

Résidence Les Cèdres
128, boulevard des
États-Unis 60200 Compiègne
Tél. : 03-44-40-80-13
oise@oncd.org

ORNE (61) 10

28, rue du Général-Leclerc
61500 Sées
Tél. : 02-33-31-94-68
orne@oncd.org

PAS-DE-CALAIS (62) 8

77, boulevard Victor-Hugo
62400 Béthune
Tél. : 03-21-01-36-00
pas-de-calais@oncd.org

PUY-DE-DÔME (63) 1

Maison dentaire
5, rue de Ceyrat
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04-73-34-99-01
puy-de-dome@oncd.org

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64) 9

PAU - 2, rue du Piémont
Bâtiment du Piémont
64140 Billère
Tél. : 05-59-02-31-30
cdo64-pau@oncd.org

HAUTES-PYRÉNÉES (65) 11

24, rue Soult 65000 Tarbes
Tél. : 05-62-93-09-07
hautes-pyrenees@oncd.org

PYRÉNÉES-ORIENTALES (66) 11

Le Challenger 17, boulevard Kenne-
dy 66000 Perpignan
Tél. : 04-68-35-05-43
pyrenees-orientales@oncd.org

BAS-RHIN (67) 7

BioCluster des Haras
23, rue des Glacières
67000 Strasbourg
Tél. : 03-90-22-41-90
bas-rhin@oncd.org

HAUT-RHIN (68) 7

11, avenue de-Lattre-de-Tassigny BP
40126, 68017 Colmar cedex
Tél. : 03-89-24-34-60
haut-rhin@oncd.org

RHÔNE (69) 1

72, rue Vauban CS30066
69453 Lyon cedex 06
Tél. : 04-78-42-75-29
rhone@oncd.org

HAUTE-SAÔNE (70) 2

19, boulevard des Alliés
70000 Vesoul.
Tél. : 03-84-76-51-18
haute-saone@oncd.org

SAÔNE-ET-LOIRE (71) 2

Maison dentaire -
1, rue Dewet
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03-85-48-68-80
saone-et-loire@oncd.org

SARTHE (72) 12

Résidence Le Cristal
2, rue de Gaspéri,
72100 Le Mans
Tél. : 02-43-84-47-02
sarthe@oncd.org

SAVOIE (73) 1

101, rue d'Angleterre
73000 Chambéry
Tél. : 04-79-62-42-67
savoie@oncd.org

HAUTE-SAVOIE (74) 1

29 bis, avenue de la Mavéria
74000 Annecy
Tél. : 04-50-66-14-12
haute-savoie@oncd.org

PARIS (75) 6

27, rue Ginoux 75015 Paris
Tél. : 01-42-60-49-73
paris@oncd.org

SEINE-MARITIME (76) 10

ZAC de la Ronce
640, rue Augustin-Fresnel
76230 Isneauville
Tél. : 02-35-88-76-33
seine-maritime@oncd.org

SEINE-ET-MARNE (77) 6

67, rue Dajot
77000 Melun
Tél. : 01-60-63-08-08
seine-et-marne@oncd.org

YVELINES (78) 6

3, rue Antoine-Coypel
78000 Versailles
Tél. : 01-39-50-32-19
yvelines@oncd.org

DEUX-SÈVRES (79) 9

71-73, rue de Goise 79000 Niort
Tél. : 05-49-24-97-04
deux-sevres@oncd.org

SOMME (80) 8

47, avenue du Royaume-Uni
Le Tennessee 80090 Amiens
Tél. : 03-22-33-00-03
somme@oncd.org

TARN (81) 11

48, boulevard Montebello
81000 Albi Tél. : 05-63-54-67-60
tarn@oncd.org

TARN-ET-GARONNE (82) 11

350, boulevard Hubert-Gouze
82000 Montauban
Tél. : 05-63-63-29-95
tarn-et-garonne@oncd.org

VAR (83) 13

Centre d'affaires Grand Var
1100, chemin des Plantades
83130 La Garde
Tél. : 04-98-01-62-62
var@oncd.org

VAUCLUSE (84) 13

32, avenue Charles-de-Gaulle
84130 Le Pontet
Tél. : 04-90-31-37-00
vaucluse@oncd.org

VENDÉE (85) 12

« Le Pyramide »
12, impasse Bernard-Lyot
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél. : 02-51-37-60-98
vendee@oncd.org

VIENNE (86) 9

18, Boulevard du Grand-Cerf
86000 Poitiers
Tél. : 05-49-88-30-87
vienna@oncd.org

HAUTE-VIENNE (87) 9

31, rue Hoche - 87100 Limoges
Tél. : 05-55-79-01-36
haute-vienne@oncd.org

VOSGES (88) 7

Maison dentaire
Hôtel des Services Inova 3000
9, Route d'Oncourt
88150 Thaon-les-Vosges
Tél. : 03-29-66-22-40
vosges@oncd.org

YONNE (89) 2

Résidence Saint-Alpais
47, rue Montant-au-Palais
BP 144 89303 Joigny cedex
Tél. : 03-86-62-48-23
yonne@oncd.org

TERRITOIRE DE BELFORT (90) 2

1, rue de Morimont
90000 Belfort
Tél. : 03-84-22-16-96
territoire-de-belfort@oncd.org

ESSONNE (91) 6

Les Terrasses de Médecis -
2 C, rue Léontine-Sohier
91160 Longjumeau
Tél. : 01-69-09-21-49
essonne@oncd.org

HAUTS-DE-SEINE (92) 6

Résidence de Bellerive - Bât. 2
34/36 quai de Dion-Bouton
92800 Puteaux
Tél. : 01-47-76-25-42
hauts-de-seine@oncd.org

SEINE-SAINT-DENIS (93) 6

25, avenue de la Gare-de-Gargan
93190 Livry-Gargan
Tél. : 01-43-01-00-26
seine-st-denis@oncd.org

VAL-DE-MARNE (94) 6

Les Jardins des Volubiles
3-5-7, rue des Bordières
94000 Créteil.
Tél. : 01-48-52-04-14
val-de-marne@oncd.org

VAL-D'OISE (95) 6

6, avenue Émile
95160 Montmorency
Tél. : 01-39-64-42-48
val-d-oise@oncd.org

GUADELOUPE (971) 14

Résidence Frébault
Immeuble Lebrère - Esc. 3
Rue Amédée Fengarol
97110 Pointe-à-Pitre
Tél. : 0590-82-04-61
guadeloupe@oncd.org

MARTINIQUE (972) 14

Maison des chirurgiens-
dentistes 1^{er} étage Bât B
local B3 - Résidence
Kalysta Quartier Anse Gouraud
97233 Schoelcher
Tél. : 0596-61-43-50
martinique@oncd.org

GUYANE (973) 14

6, avenue de-Lattre-de-Tassigny
97354 Montjoly
(Guyane Française)
Tél. : 0594-38-69-90
guyane@oncd.org

RÉUNION & MAYOTTE (974-976) 15

N° 5 Entrée E -
Résidence La Rivière,
Rampes Ozoux
97400 Saint-Denis
Tél. : 0262-21-94-14
reunion@oncd.org

NOUVELLE-CALÉDONIE (988)

39, rue de Verdun-Manhattan -
Centre ville - BP 4032
98846 Nouméa cedex
Tél. : 00-687-28-46-56
ordre-cd@lagoon.nc

POLYNÉSIE FRANÇAISE (987)

BP 4630 98713 Papeete Tahiti
Tél. : 00-689-43-47-29
polynesie-francaise@oncd.org

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON (975)-ARS

Place du Lieutenant-Colonel-
Pigeaud BP 4200
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. : 05-08-41-16-90
dominica.detcherry@sante

WALLIS-ET-FUTUNA (986)-ARS

BP 4G - 98600 Mata-Utu

Tel (681)-72-07-00
(poste 309)
sante@adswf.org



Ordre national des chirurgiens-dentistes
22, rue Émile-Ménier – BP 2016 – 75761 Paris cedex 16
Tél. : 01 44 34 78 80

www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr